

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

VILLE DE TRÉVOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 29
Présents : 21
Votants : 27

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT NEUF MARS, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

PRESENTS : Marc PÉCHOUX, Richard SIMMINI, Laëtitia BORDELIER, Hubert BONNET, Gaëlle LICHTLÉ, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Philippe BERTHAUD, Andrée GENIN, Claude TRASSARD, France-Line VINCENT, Béatrice GUERIN, Dominique DESFORGES, Isabelle DE CARVALHO, Agathe IACOVELLI, Yann GALLAY, Aurélien TESSIAUT, Thierry GROSSAT, Michel RAYMOND, Patrick CHARRONDIÈRE, Kévin GAREL.

EXCUSES AYANT DONNÉ POUVOIR : Jean-Marc RIGAUDIE à Aurélien TESSIAUT, Nicolas MARCHAND à Philippe BERTHAUD, Emel OZTURK à Richard SIMMINI, Tiffany RIBEIRO à Nicole DUGELAY, Guy BRULLAND à Michel RAYMOND, Adrien LASSERRE à Kévin GAREL.

ABSENT(S) : Myriam CHIKKI, Amina LEGHNIDER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, C.TRASSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2023-29-03-SF N° 030 MARCHÉ ALSH / CLAE – CRÉATION ET RÉVISION DES TARIFS AUX FAMILLES POUR LES TEMPS PÉRI ET EXTRA SCOLAIRES

Madame Laëtitia BORDELIER, adjointe à l'Education et à la Jeunesse, propose de modifier la grille des tarifs municipaux.

Il s'agit de réviser les tarifs pour l'accueil des enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires, applicables dans le cadre du marché ALSH-CLAE porté par l'association Valhorizon. En effet, ces tarifs appliqués aux familles n'ayant pas été révisés depuis 2019, l'association a sollicité auprès de la Ville cette revalorisation à hauteur de +5% de tous ces tarifs, en parallèle d'une augmentation de la participation de la Ville versée dans le cadre de l'actuel marché, pour lui permettre de faire face à la situation de risque économique qu'elle rencontre en raison de l'inflation, notamment.

D'autre part, l'Association sollicite également la création d'un tarif pour l'accueil des enfants pendant le temps méridien, à travers une grille tarifaire forfaitaire par enfant, dans une volonté de ne pas pénaliser les familles.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VOTE** la revalorisation de ces tarifs appliqués aux familles pour l'accueil des enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires, à hauteur de +5%, tel que demandés par l'association Valhorizon ;
- **VOTE** la création d'une grille tarifaire forfaitaire par enfant et par mois pour l'accueil des enfants pendant le temps méridien conformément aux tarifs détaillés en annexe.

Le tableau des tarifs municipaux 2023 revus et applicables au 1^{er} avril 2023 est annexé à la présente.

En mairie, le 29 mars 2023

Affiché le 31 mars 2023

Pour extrait conforme
Le Maire
Marc PÉCHOUX

